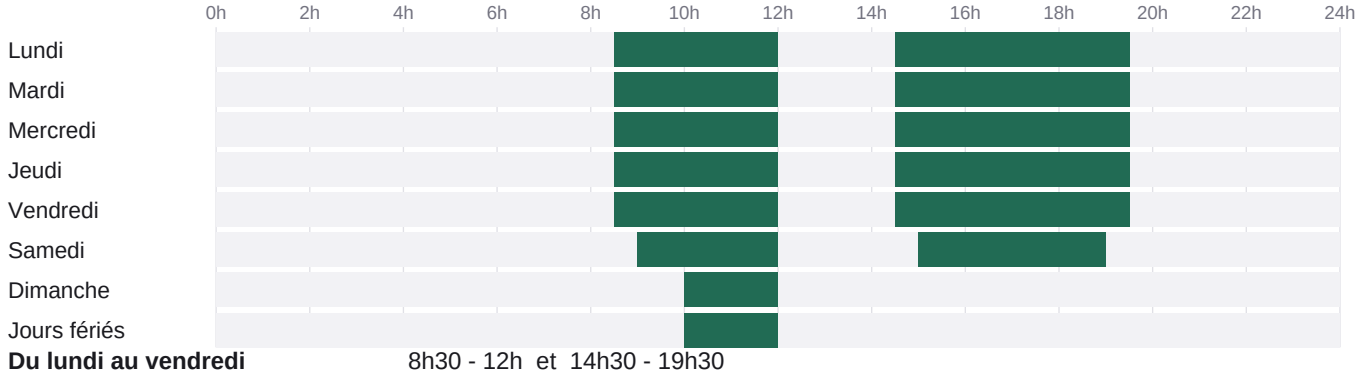
Horaires des travaux bruyants à Sauvagnon

64230 · Pyrénées-Atlantiques (64) · 3 579 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Bien vivre ensemble (page d'information de la mairie, extraits du règlement sanitaire départemental) (article 103.2). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h30 - 12h et 14h30 - 19h30
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « De manière à préserver le repos et la tranquillité du voisinage, l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuses à gazon thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scie mécaniques, etc...est règlementée. - Ces travaux ne pourront être exécutés que : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »

Texte officiel : https://sauvagnon.fr/vivre-ensemble/bien-vivre-ensemble/

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Bien vivre ensemble (page d'information de la mairie, extraits du règlement sanitaire départemental) (article 102.2). À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage n'était pas écarté, l'emploi de ces outils ou appareils ou ces travaux doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures du matin, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf en cas d'intervention urgente). »

Texte officiel : https://sauvagnon.fr/vivre-ensemble/bien-vivre-ensemble/

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.